



CYCLISME A L'UFOLEP

Charte de bonne conduite

*Le Cyclisme de compétition à l'UFOLEP (ou CYCLOSPORT)
doit être, avant tout, un plaisir.*

POINTS ESSENTIELS EXTRAITS DU REGLEMENT NATIONAL

- . Avant chaque épreuve, le pratiquant doit présenter sa LICENCE UFOLEP en cours de validité avec sa photo d'identité et son CARTON pour obtenir un dossard.
- . Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tout pratiquant y compris pour l'échauffement.
- . Le port du maillot de champion départemental est obligatoire sur les courses.
- . Interdiction de s'échauffer sur les circuits de moins de 3 km afin de respecter et sécuriser les courses en cours. Pour les circuits plus grands, utiliser obligatoirement le sens de la course.
- . Le pratiquant est tenu de respecter le code de la route et ne doit emprunter que la moitié de la chaussée, il doit laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- . Il est interdit de tirer ou pousser un pratiquant ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.
- . Pas d'agressions verbales, d'insultes vis-à-vis des autres coureurs, des commissaires, des organisateurs, du public, ...
- Il est impératif de respecter l'environnement. Aucun déchet sur la voie publique.
- . Seule la décision des juges est prise en compte pour le classement d'arrivée, elle doit être respectée sans commentaires.
- . Lors des remises des récompenses, il est impératif de porter au minimum le maillot de son club.